



Cythrine® L est un insecticide agissant «par contact et ingestion» sur le système nerveux de l'insecte. Sa formulation EC lui confère un haut niveau d'efficacité sur un large spectre de cultures et d'insectes.

## PRÉSENTATION

- AMM n° 2010282
- Composition : 100 g/L cyperméthrine
- Formulation : EC
- Famille chimique : Pyréthrinoides
- Mode d'action : contact et ingestion
- Groupe IRAC : 3A
- DRE : 24 h

## MODE D'ACTION

La cyperméthrine est basée sur la structure du pyrethrum, un insecticide naturel qui est contenu dans les fleurs de chrysanthèmes. Néanmoins son activité biologique est plus grande et plus stable que son modèle naturel. La cyperméthrine est un insecticide non systémique qui agit par contact et ingestion.

### SUR BLÉ



Cythrine® L est utilisable à l'automne sur les pucerons du feuillage, vecteurs de la JNO ou à l'épiaison sur les différentes espèces qui peuvent provoquer une perte importante de rendement.

### SUR COLZA



#### A l'automne :

- Grosses altises : dès la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- Larve d'altise et charançon du bourgeon terminal : dès le stade 5-6 feuilles jusqu'à la sortie d'hiver

#### Au printemps :

- Charançon de la tige : dès la reprise de végétation jusqu'au stade boutons séparés.
- Afin de préserver ou de gérer la résistance sectorielle de populations d'altises ou de CBT, il est recommandé de respecter les seuils d'intervention basés sur l'observation communiquée dans les BSV.*

## POINTS FORTS

- 🐛 Action par contact et ingestion
- 🐛 Usages multicultures
- 🐛 Large spectre d'efficacité
- 🐛 Action choc

## USAGES ET DOSES

Usages	Cibles	Doses (L/Ha)	DAR (j)	Nb applic	ZNT (m)
Vigne	Tordeuses de la grappe (Cochylis, Eudemis, Eulia) Cicadelles (uniquement c. de la flavescence dorée et c. des grillures)	0,3	21	1	50
Céréales à paille	Chenilles phytophage pucerons	0,25	28	1	20
Crucifères oléagineuses	Coléoptères phytophages Chenilles phytophages (uniquement tenthrède)	0,25	49	2	20
Maïs	Pyrale	0,75	50	2	50
Pomme de terre	Coléoptère phytophage (doryphore)	0,3	7	2	50
Chou	Chenilles phytophages (excepté teigne)	0,25	7	2	20
Tomate	Chenilles phytophages	0,5	3	2	50

## RÉGLEMENTATION

- AMM n° 2010282
- Détenteur de l'homologation : Arysta LifeScience Benelux Sprl
- ® Marque déposée Arysta LifeScience Benelux Sprl
- Classement : H226 - H302 - H304 - H315 - H319 - H335 - H335 - H410
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi
- Fiche de données de sécurité disponible au 01 40 69 49 30 ou sur [quickfds.com](http://quickfds.com)
- Les mélanges doivent être mise en oeuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides